



Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 12 décembre 2017

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMANN Frédéric ; BARATI-AYMONIER Sorour suppléante de M STHAL Rémy ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; EL YASSA Myriam suppléante de ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MONIOTTE Jacques ; QUETE Gérard ; STADELMANN Jean-Claude
C.C.V.M :

Etaient excusés :

C.A.G.B : CANAL Jacques ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; RUTKOWSKI Serge ; M STHAL Rémy
C.C.L.L :
C.C.V.M : MORALES Roland

Secrétaire de séance : MAURICE Yves

Procuration de vote :

Mandants : PROST Jean-Paul ; VIGNOT Anne
Mandataires : STADELMANN Jean-Claude ; ANDRIANTAVY Anne-Sophie

Objet : Prolongement du portage unique du contrat avec l'éco organisme en charge des soutiens sur les emballages

PROLONGEMENT DU PORTAGE UNIQUE DU CONTRAT AVEC L'ECO ORGANISME EN CHARGE DES SOUTIENS EMBALLAGES

Rapporteur : Monsieur Thibaut BIZE, Vice-Président

Le portage unique du contrat Eco Emballages a permis de dégager, à performance égale, une plus-value de l'ordre de 100 000 € par rapport aux portages individuels.

Le nouveau barème F étant construit de manière à assurer, à performance égale ou supérieure, les mêmes soutiens que ceux de l'année 2016, un gain du même ordre peut donc être envisagé dans le cadre du portage unique.

Il est donc proposé de poursuivre le portage du contrat avec l'éco organisme en charge des soutiens emballages par le SYBERT. Le SYBERT sera donc amené à signer une nouvelle convention avec cet organisme sur la période 2018-2022.

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur :

- **le principe d'un portage unique du contrat soutiens emballages par le SYBERT**
- **l'autorisation donnée à Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du portage unique de ce contrat.**

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Préfecture du Doubs

Reçu le 26 DEC. 2017

Contrôle de légalité

